

07.12.2015 – 11:42 Uhr

Poursuite du développement de l'AI : optimiser oui, démanteler non

Bern (ots) -

Le rapport envoyé aujourd'hui en consultation par le Conseil fédéral montre comment on envisage la poursuite du développement de l'AI. L'assainissement de l'AI est en cours et de nouvelles mesures sur ce point ne sont pas nécessaires. Il faut par contre optimiser le système de l'AI. Il faut juger positivement les efforts visant à une meilleure intégration des jeunes adultes ayant des problèmes de santé et la possibilité de collaboration contraignante entre l'Etat avec les organisations faîtières du monde du travail pour augmenter les chances de réinsertion. Travail.Suisse est ouvert à l'idée de l'introduction d'un système de rentes linéaire s'il est neutre sur le plan des coûts et exécuté sans réductions de rentes. Sinon, le nouveau système de rentes risque bien de trébucher comme lors de la précédente révision.

La révision de la loi sur l'assurance-invalidité présentée aujourd'hui par le Conseil fédéral contient différentes mesures qui doivent améliorer la réinsertion professionnelle de jeunes adultes avec des problèmes de santé et de personnes avec des problèmes psychiques. Une consultation professionnelle ainsi qu'un accompagnement et des mesures plus flexibles d'intégration doivent y contribuer. Travail.Suisse salue aussi le fait que les offices AI au vu de l'intégration professionnelle des jeunes en danger collaborent plus étroitement avec les offices cantonaux.

La Confédération devra, et c'est nouveau, conclure avec les organisations faîtières du monde du travail des conventions de collaboration pour la réinsertion des personnes ayant un handicap. Cela est à saluer. Mais Travail.Suisse demande une formulation plus contraignante, qui oblige les employeurs de participer à la réinsertion de personnes ayant un handicap.

Ce qui est nouveau aussi, c'est l'introduction d'un système de rentes linéaire. Un tel système avait échoué lors de la révision 6b. Ce système a certes ses avantages mais il pourrait être la cause de l'échec de la réforme si on l'emploie pour économiser sur le dos des personnes à l'AI. C'est pourquoi Travail.Suisse n'est ouvert vis-à-vis de ce système que s'il est neutre sur le plan des coûts et qu'il est exécuté sans réductions de rente.

Contact:

Matthias Kuert Killer, Responsable de la politique sociale, tél.
079/777'24'69, www.travailsuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100781547> abgerufen werden.